Convention Clarté Particuliers

Recueil des prix des principaux produits et services.

Tarifs applicables aux clients
du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
à compter du 1er janvier 2026.

Crédit Mutuel

Une relation fondée sur la clarté est le gage de votre confiance et de votre fidélité.

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, votre banque se doit de vous informer avec précision des coûts des produits et services qui vous sont proposés.

Le Crédit Mutuel s'est engagé à vous apporter cette transparence dans le cadre de la Convention Clarté.

Ce document vous présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1er janvier 2026.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via www.creditmutuel.fr
Si vous n'avez pas encore signé votre convention de compte, qui régit nos relations réciproques, nous vous invitons à vous la procurer auprès de votre conseiller.

Les dates de valeurs appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses de Crédit Mutuel et sous www.creditmutuel.fr

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 8,50 % au jour de la publication en Martinique, Guadeloupe et Guyane. La TVA est non appliquée à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur.

Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale du Crédit Mutuel.

En cas de demande concernant des opérations complexes, n'hésitez pas à demander l'établissement d'un devis à votre conseiller Crédit Mutuel.

Sommaire

Extrait standard des tarifs 4

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte 5

Ouverture, transformation, clôture 5
Relevés de compte 5
Tenue de compte 5
Services en agence 5

Banque à distance 5

Abonnement à des services de banque à distance 5
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS 5
Frais d'utilisation des services de banque à distance 5

Vos moyens et opérations de paiement 6

Cartes 6
Virements 8
Prélèvements / TIP SEPA 9
Chèques 9
Frais complémentaires liés à l'international 9

Offres groupées de services 10

Eurocompte 10
Services Bancaires de Base (SBB) 10
Facil'Accès (Offre aux personnes en situation de fragilité) 11

Irrégularités et incidents 11

Commission d'intervention 11
Opérations particulières 11
Incidents de paiement 11

Spécial jeunes 12

Offres groupées de services 12
Tenue de compte 12
Moyens de paiement 12
Divers 12
Abonnement à des services de banque à distance 12

Découverts et crédits 13

Découverts en compte 13
Crédits à la consommation 13
Crédits immobiliers 13
Autre crédit 13
Autres prestations 13
Garanties données sur la France 13

Épargne et placements financiers 14

Épargne bancaire 14
Placements financiers 14

Assurances et Prévoyance 15

Succession 15

Résoudre un litige 16

Extrait standard des tarifs[1]

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Prix indiqués en euros.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (CMUT Direct)	**1,00 €** par mois Soit pour information 12,00 € par an
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Top Infos)[2]	**1,75 €** par mois Permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes par mois. Soit pour information 21,00 € par an
Tenue de compte	**2,25 €** par mois Soit pour information 27,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	**48,00 € par an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	**48,00 € par an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	**34,70 € par an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,10 €** par retrait à partir du 3e retrait par mois[3]
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte Crédit Mutuel)	**26,00 € par an**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : **4,50 €** par virement Par l'Internet : **GRATUIT**
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	**GRATUIT**
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	**GRATUIT**
Commission d'intervention	**8,00 €** par opération Avec un plafond de 80,00 € par mois.

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs. (2) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (3) À partir du 2e retrait par mois pour les cartes à autorisation systématique. Exonération pour les cartes CB Visa Premier, CB Mastercard Gold, CB Mastercard World Elite et CB Visa Infinite et pour les cartes dans les offres groupées de services spéciales Jeunes et Eurocompte Sérénité. Pour les autres Eurocomptes, voir détails en page 10.
Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	GRATUIT
Frais de transfert de compte courant	GRATUIT[1]
Frais de clôture de compte	GRATUIT[1]
Transfert Facile (Service d'aide à la mobilité bancaire)	GRATUIT[1]
RELEVÉS DE COMPTE	
Relevés de compte :	
▸ mensuel	GRATUIT[1]
▸ autre périodicité ou relevé supplémentaire	1,80 €/relevé
Relevé annuel de frais[2]	GRATUIT[1]
TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte	2,25 €/mois
▸ dans une offre groupée de services	Exonéré
Tenue de compte USD	3,50 USD
Tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois[3]	30,00 €/an
SERVICES EN AGENCE	
Mise à disposition de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	GRATUIT[1]
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi :	
▸ frais d'envoi	Frais postaux[4]
▸ supplément par commande au guichet	2,50 €
Frais de destruction de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par chéquier ou carnet	7,00 €
Photocopie de chèque, par chèque	9,00 €
Délivrance d'une attestation	10,00 €
Réédition de mouvements, par demande	11,00 €
Frais de recherche de documents	
▸ ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	15,50 €
▸ ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	Nous consulter
Service de mensualisation de frais bancaires[5]	6,00 €/an
Frais de location de coffre-fort[6], à partir de	150,00 €/an
Change manuel (achat et vente de devises)	4,60 €

Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	
CMUT Direct	1,00 €/mois
ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS[7]	
Top Infos	1,75 €/mois
FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE[7] (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	
Licence DIGIPASS (Authentification forte), par licence	29,00 €
Téléchargement de mouvements archivés supérieurs à 2 mois	7,00 €

(1) Conformément à la réglementation. (2) Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à la Directive Européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement (2014/92/UE). (3) Dans la limite du solde créditeur. Gratuit pour les moins de 18 ans. (4) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...). (5) Détail disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) Service disponible dans les caisses proposant ce service. (7) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

Vos moyens et opérations de paiement

CARTES

COTISATION CARTE, PAR AN

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat)	
CB Mastercard[1], CB Visa Classic[1] ou CB Mastercard pour les Autres[1]	**48,00 €**
CB Mastercard en devise[1] ou CB Visa Classic en CHF[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Access[1] ou CB Mastercard aKP Ia[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Gold[1][2], CB Visa Premier[1][2] ou CB Mastercard Gold pour les Autres[1]	**140,00 €**
CB Mastercard World Elite[1]	**300,00 €**
CB Visa Infinite	**340,00 €**
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé)	
CB Mastercard[1], CB Visa Classic[1] ou CB Mastercard pour les Autres[1]	**48,00 €**
CB Mastercard en devise[1] ou CB Visa Classic en CHF[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Access[1] ou CB Mastercard aKP Ia[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Gold[1][2], CB Visa Premier[1][2] ou CB Mastercard Gold pour les Autres[1]	**140,00 €**
CB Mastercard World Elite[1]	**300,00 €**
CB Visa Infinite	**340,00 €**
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique)	
CB Mastercard On line[1], CB Visa On line[1] ou Carte Connect Crédit Mutuel	**34,70 €**
CB Mastercard Vie Quotidienne (destinée aux majeurs protégés)	**20,90 €**
Autres cartes et services	
CB Cirrus[1]	**24,50 €**
Carte de retrait réseau	**12,00 €**
Carte Vie Quotidienne (destinée aux majeurs protégés)	**7,00 €**
CB Mastercard 3F[3][4]	**3,00 €**
Carte Plan 4[3]	
▸ avec une autre carte de paiement détenue ▸ sans autre carte de paiement détenue	**10,30 €** **27,00 €**
Carte Automate bancaire ou carte de Dépôt	**9,00 €**
Choix du visuel de la carte, à partir de	**4,00 €**
Supplément pour carte Certizen[5], par carte	**12,00 €**
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement)[6]	**GRATUIT**
Service E-Retrait (retrait sans carte à un distributeur automatique de billets du Crédit Mutuel, du CIC et de Cash Services)[6]	**GRATUIT**
Supplément pour option temps réel[7]	**6,00 €**

PAIEMENTS ET RETRAITS[8]

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE), réalisées avec une carte en euro	
Paiement par carte (la carte est émise par la banque)	**GRATUIT**
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) du Crédit Mutuel, du CIC et de Cash Services	**GRATUIT**

(1) Carte supplémentaire sur le même compte : -25 % sur la carte la moins chère, hors options facturables. (2) Carte en devise : CB Mastercard Gold. Possibilité CB Visa Premier pour le CHF. (3) Ce produit n'est plus commercialisé. (4) Réservée aux titulaires d'une carte de paiement. Assurance décès annuelle facultative, en option : 2,00 €. (5) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). (6) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et d'une carte éligible au service. (7) Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement. Nécessite la détention d'une carte éligible et d'un contrat de banque à distance. (8) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

PAIEMENTS ET RETRAITS[1] (SUITE)

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE), réalisées avec une carte en euro (suite)	
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement avec une carte de paiement ou une carte de retrait internationale, y compris dans l'Espace Économique Européen), appelé aussi "Retrait déplacé".	
▸ avec CB Mastercard Gold, CB Visa Premier, CB Mastercard World Elite ou CB Visa Infinite	**GRATUIT**
▸ avec CB Mastercard On line, CB Visa On line, Carte Connect Crédit Mutuel ou CB Cirrus, à partir du 2e retrait par mois[2], par retrait	**1,10 €**
▸ avec une autre carte, à partir du 3e retrait par mois[2], par retrait	**1,10 €**
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement	**10,00 €**
Autres opérations réalisées avec une carte en euro[3]	
Commission fixe	
▸ par paiement	**0,33 €**
▸ par retrait à un distributeur automatique de billets	**3,30 €**
Commission sur montant, par opération	
▸ dans l'EEE + Suisse	**1,00 %**
▸ autres pays	**2,50 %**
Perception maximum, par opération	**10,00 €**
Forfait International (paiements illimités et 3 retraits par mois), par carte	**20,00 €/an**
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement	**10,00 €**
Opérations libellées en USD, en France ou aux États-Unis, réalisées avec une carte en USD[4]	
Paiements et retraits à un distributeur automatique de billets en USD aux États-Unis	**GRATUIT**
Retraits en USD sur un distributeur automatique de billets Crédit Mutuel en France	**GRATUIT**
Opérations libellées en une devise autre que l'USD, ou réalisées hors États-Unis, avec une carte en USD[4]	
Commission fixe	
▸ par paiement	**0,40 USD**
▸ par retrait à un distributeur automatique de billets	**3,60 USD**
Commission sur montant, par opération	**2,50 %**
Perception maximum, par opération	**9,00 USD**

GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	**GRATUIT[5]**
Refabrication d'une carte[6]	**13,00 €**
Refabrication d'une carte en urgence	**49,00 €**
Réédition d'un code confidentiel	**10,80 €**
Réédition d'un code confidentiel en urgence	**49,00 €**
Changement de code confidentiel à un guichet automatique de banque du Crédit Mutuel	**GRATUIT**
Envoi d'une carte en recommandé avec AR	**Frais postaux**
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	**7,70 €**

(1) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait. (2) Dans les offres groupées de services, cf. pages 10 et 12. (3) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.creditmutuel.fr). (4) Carte dans une autre devise: détail disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (5) Conformément à la réglementation. (6) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire.

VIREMENTS

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.
La **zone SEPA** (ou espace SEPA – Single Euro Payment Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Ile de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie.

Virement SEPA :
Le virement SEPA est un virement qui remplit les conditions suivantes :
- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option « SHARE »),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN du bénéficiaire.

Virement non SEPA :
Il s'agit d'un virement en devise ou d'un virement en euro hors de la zone SEPA ou de tout autre virement qui ne remplit pas les critères SEPA ci-dessus.

Imputation des frais :
▸ Pour les virements non SEPA, 3 options d'imputation des frais sont disponibles :
- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. « SHARE » est l'option de frais retenue par défaut.
- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant.
Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

▸ Pour les virements au sein de l'EEE, la 2e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».
Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Virements entre vos comptes	**Guichet**	**Banque à distance**
Émission d'un virement (cas d'un virement interne, occasionnel ou permanent)	**GRATUIT**	**GRATUIT**
En cas de change éventuel	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**
Virements permanents	**Guichet**	**Banque à distance**
Frais de mise en place	**6,50 €(1)**	**GRATUIT**
Frais de modification	**3,00 €(1)**	**GRATUIT**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent standard ou instantané)	**GRATUIT**	**GRATUIT**
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent standard)	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**
Virements SEPA	**Guichet**	**Banque à distance**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), standard ou instantané	**4,50 €(2)**	**GRATUIT**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), instantané via Wero(3)	**Non disponible**	**GRATUIT**
Réception d'un virement SEPA	**GRATUIT**	**GRATUIT**
Virements non SEPA	**Guichet**	**Banque à distance**
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA, occasionnel ou permanent)	**0,10 % du montant** (min. 10,00 € / max. 45,00 €) **+ 4,50 €**	**0,10 % du montant** (min. 10,00 € / max. 45,00 €)
Change sur virement non SEPA émis	Taux de change en vigueur au moment de l'opération(4)	Taux de change en vigueur au moment de l'opération(4)
Réception d'un virement non SEPA	**13,00 €**	**13,00 €**
Change sur virement non SEPA reçu	**10,00 €**	**10,00 €**

(1) Gratuit dans l'Eurocompte Sérénité. (2) Demi-tarif dans les Eurocomptes Confort et Sérénité. (3) Solution de paiement entre particuliers, accessible uniquement via l'application mobile Wero. (4) Le taux de change est appliqué lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes.

VIREMENTS (SUITE)		
Prestations annexes (frais supplémentaires)		
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit pour un virement SEPA		1,80 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit pour un virement non SEPA		4,00 €
Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet		7,00 €
Commission sur émission d'un virement express :		
▸ en euro au sein de la zone SEPA		1,00 €
▸ en devise ou hors zone SEPA		8,25 €
Commission pour émission d'un chèque de banque en devise		16,25 €
Virement SEPA émis et retourné par la banque du bénéficiaire		6,00 €
PRÉLÈVEMENTS / TIP SEPA		
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)		GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)		GRATUIT
Titre Interbancaire de Paiement (frais par paiement d'un TIP SEPA)		GRATUIT
Opposition / Révocation du mandat de prélèvement		GRATUIT(1)
Gestion des créanciers autorisés ou interdits		GRATUIT(1)
Émission d'un prélèvement SEPA(2)		0,36 €
Création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)		40,00 €
CHÈQUES		
Remise de chèque(s)(3)		GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque		14,00 €
Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger en euro ou en devise(4) Sauf Bonne Fin (SBF)		
▸ commission d'encaissement		0,10 %
– minimum		15,00 €
– maximum		60,00 €
▸ commission de change éventuelle		10,00 €
Crédit Après Encaissement (CAE)		
▸ forfait à rajouter aux tarifs SBF		19,90 €
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (CAE/SBF)		21,10 €
Paiement d'un chèque à l'étranger en euro ou en devise(4)		
▸ commission de transfert		13,80 €
▸ commission de change éventuelle		10,00 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Guichet	Banque à distance
▸ avec Assur-Carte	GRATUIT	GRATUIT
▸ sans Assur-Carte, par chèque	16,00 €	11,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	Guichet	Banque à distance
▸ avec Assur-Carte	GRATUIT	GRATUIT
▸ sans Assur-Carte, par chéquier	32,00 €	27,00 €
FRAIS COMPLÉMENTAIRES LIÉS À L'INTERNATIONAL		
Frais de port sécurisé (sur chèques)		36,50 €
Frais de correspondants éventuels		Frais réels

(1) Conformément à la réglementation. (2) Nécessite la détention d'un numéro ICS et de l'option gestion de prélèvement dans CMUT Direct facturé 4,50 € /mois. (3) Chèque(s) en euro payable(s) en France. Date de valeur J+1 ouvré. (4) Dates de valeurs : informations disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Offres groupées de services

Les services utiles pour bien gérer votre argent au quotidien sont compris dans une cotisation mensuelle unique (offre standard hors option). Les fiches clartés détaillant les offres groupées de service sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

EUROCOMPTE			
Formules proposées (produits et services compris), à partir de :	**Tranquillité**	**Confort**	**Sérénité**
	7,63 €	**13,30 €**	**21,35 €**
CMUT Direct	Inclus	Inclus	Inclus
Tenue de compte	Exonéré	Exonéré	Exonéré
Budget +	Inclus	Inclus	Inclus
Etalis +		Inclus	Inclus
Paiement en 3 Fois		Inclus	Inclus
Assur-Carte	E(1)	E(1)	F(1)
CB Cirrus	Inclus		
CB Mastercard ou CB Visa Classic		Inclus	
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier			Inclus
Découvert Souplesse			
▸ jusqu'à 1 600,00 €	Inclus	Inclus	Inclus
▸ franchise d'agios /7 jours par mois	160 €	160 €	460 €
Top Infos	Inclus	Inclus	Inclus
Retraits déplacés offerts			
▸ avec cartes à autorisation systématique	2/mois	2/mois	Tous
▸ avec carte CB Mastercard ou CB Visa Classic	3/mois	3/mois	Tous
Opérations hors EEE ou libellées en devise avec une carte en euro			
▸ nombre de retraits offerts		3/mois	Tous
▸ nombre de paiements offerts		Tous	Tous

Autres formules

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, remise de chèques à l'encaissement, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE et deux formules de chèques de banque par mois. Plafonnement des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte à 20,00 € par mois et 200,00 € par an.	**GRATUIT**(2)

(1) Assur-Carte E couvre les moyens de paiement souscrits auprès du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Assur-Carte F couvre les moyens de paiement souscrits auprès de toutes les banques. (2) Conformément à la réglementation.

Autres formules (suite)

Facil'Accès – Offre aux personnes en situation de fragilité (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), le dépôt et le retrait d'espèces aux guichets de la banque, 4 virements SEPA par mois (standards ou instantanés), dont au moins un virement SEPA permanent (standard ou instantané), ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité, 2 chèques de banque par mois, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, relevés d'identité bancaire, plafonnement spécifique des commissions d'intervention[1] et un changement d'adresse par an. Les frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre Facil'Accès. Voir détail des frais concernés comportant la mention (ET) en pages 11 et 12 du présent Recueil des prix des principaux produits et services.	**1,00 €**
Prestations de Base (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1 II et D. 312-5 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identite bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), envoi mensuel d'un extrait de compte, remise de chèques à l'encaissement, prélèvements SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux GAB et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE.	**3,50 €**

Irrégularités et incidents

COMMISSION D'INTERVENTION	
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier[PG][ET]	
▸ par opération	**8,00 €**
▸ plafond mensuel	**80,00 €**
Commission d'intervention – Pour les titulaires de l'offre Services Bancaires de Base	
▸ par opération	**4,00 €**
▸ plafond mensuel	**20,00 €**
Commission d'intervention – Pour les titulaires de l'offre Facil'Accès	**GRATUIT**
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Frais de recherche d'adresse erronée (NPAI/PND)	**11,00 €**
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé[PG][ET]	**13,50 €**[2]
Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD)[ET] ou par saisie-attribution[ET]	**10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier**
▸ maximum	**90,00 €**
INCIDENTS DE PAIEMENT	
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques[PG][ET]	**19,10 €**
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire[PG][ET]	**19,25 €**
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[PG][ET]	**13,50 €**
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[PG][ET][3]	
▸ chèque inférieur ou égal à 50,00 €	**30,00 €**
▸ chèque supérieur à 50,00 €	**50,00 €**
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	**14,00 €**

(PG) Plafonnement Global : ces frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés globalement à hauteur de 25,00 €/mois pour les clients éligibles à l'offre "Facil'Accès" et de 20,00 €/mois et 200,00 €/an pour les clients titulaires de l'offre "Services Bancaires de Base". (ET) Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre "Facil'Accès".

(1) Exonération totale des frais d'incidents bancaires, y compris les frais sur SATD et frais sur saisie-attribution. (2) Tarif pour chaque lettre. 2 lettres facturées au maximum sur une période de 30 jours glissants. (3) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

INCIDENTS DE PAIEMENT (suite)	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision(PG)(ET)(1)	
▸ prélèvement inférieur ou égal à 20,00 € ▸ au-delà	Montant du prélèvement 20,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire(PG)(ET)	35,10 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque(PG)(ET)	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision(PG)(ET)	GRATUIT

Spécial Jeunes

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	
Cotisations mensuelles à partir de :	
▸ Connect Origine (10-17 ans ; cotisations offertes la 1re année)	2,00 €
▸ Eurocompte Jeune (18-25 ans)	3,50 €
▸ Eurocompte Jeune Actif (18-28 ans)	7,25 €

Les fiches clartés détaillant les offres groupées de service sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Tarifs réduits ou gratuité totale : le Crédit Mutuel offre aux moins de 26 ans des conditions particulièrement avantageuses, décrites ci-dessous :

TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte	GRATUIT
MOYENS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat)	
CB Mastercard Jeune	24,00 €
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé)	
CB Mastercard Jeune	24,00 €
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique)	
CB Mastercard On line Origine (de 10 à 17 ans)	25,00 €
Autres cartes et services	
Carte Argent de poche(2) (carte prépayée, à partir de 11 ans)	15,75 €
Refabrication de carte(3)	- 50 %(4)
Retraits déplacés dans les offres groupées de services "Spécial Jeunes"	GRATUIT
Forfait International (paiements illimités et 3 retraits par mois)(5) dans les offres groupées de services "Spécial Jeunes"	INCLUS(6)
Chèques	
Frais d'opposition chèque(s) et chéquier(s) par l'émetteur	- 50 %(4)
Virements	
Frais de mise en place ou de modification de virement permanent au guichet	GRATUIT
DIVERS	
Délivrance d'une attestation	GRATUIT
ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	
CMUT Direct	GRATUIT

Avantage Musique : Détenir une carte de paiement au Crédit Mutuel, c'est bénéficier des avantages exclusifs de la billetterie RIFFX by Crédit Mutuel (www.riffx.fr).

(PG) Plafonnement Global : ces frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés globalement à hauteur de 25,00 €/mois pour les clients éligibles à l'offre "Facil'Accès" et de 20,00 €/mois et 200,00 €/an pour les clients titulaires de l'offre "Services Bancaires de Base". (ET) Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre "Facil'Accès". (1) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement. (2) Ce produit n'est plus commercialisé. (3) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire. (4) Sur le tarif standard. (5) Avec une carte en euro, hors Espace Économique Européen ou libellés en devise. (6) Dans les offres commercialisées en 2026.

Découverts et crédits

DÉCOUVERTS EN COMPTE	
Découvert souplesse :	
▸ taux nominal annuel au 01/08/2025 : 17,84%[1]	**Nous consulter**
▸ frais de mise en place et renouvellement annuel, à partir de	**15,00 €[2]**
▸ assurance décès facultative 1 tête, à partir de	**8,05 €[2]**
Découvert non autorisé Sauf accord particulier, taux plafond règlementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, diminué de 0,05 %. Ce taux est fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêtés.	**Plafond du taux réglementaire -0,05 %**
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
Crédits renouvelables	
Etalis + (trésorerie et étalement des dépenses), Passeport Crédit	
▸ mise en place	**GRATUIT**
▸ frais d'utilisation	**GRATUIT**
▸ taux	**Nous consulter**
Crédits amortissables	
▸ frais de dossier / avenant	**1,00 %**
– minimum	**64,00 €**
▸ taux	**Nous consulter**
CRÉDITS IMMOBILIERS	
Frais de dossier	**1,00 %**
▸ minimum	**400,00 €**
Frais d'avenant[3]	**1,00 %**
▸ minimum	**400,00 €**
Frais de modularité de prêt[4]	**50,00 €**
Attestation de mainlevée d'hypothèque ou renouvellement d'hypothèque	**9,00 €**
Frais de traitement de mainlevée	
▸ hypothèque	**300,00 €**
▸ autres garanties selon la nature	**de 70,00 € à 400,00 €**
Frais de nantissement	**Selon objet[5]**
AUTRE CRÉDIT	
Paiement en 3 Fois : permet d'étaler en 3 fois ou de différer d'un mois une dépense jusqu'à 300,00 €	
▸ cotisation annuelle	**6,00 €**
▸ frais d'utilisation	**GRATUIT**
▸ taux	**0,00 %**
AUTRES PRESTATIONS	
Duplicata attestation d'intérêts ou de prêts	**7,00 €**
Délivrance d'un décompte[6]	**24,45 €**
Mise en place d'un plan d'apurement	**31,00 €**
Réédition d'un tableau d'amortissement	**GRATUIT**
Modification sur prêt sans avenant	**7,30 €**
GARANTIES DONNÉES SUR LA FRANCE	
Frais d'établissement d'acte, par acte	
▸ caution simple	**60,00 €**
▸ caution complexe	**150,00 €**
Commission de risque périodique, taux annuel	**de 1,00 % à 3,00 %[7]**
▸ minimum par acte et par trimestre	**12,00 €**

(1) Taux révisable susceptible de modification, concerne un découvert souplesse inférieur à 3 000,00 €. Le TAEG réel est fonction de l'utilisation et indiqué sur le relevé de compte. (2) Cette tarification est valable pour un découvert jusqu'à 1 600,00 €. Au-delà, nous consulter. (3) Gratuit en cas de résiliation/substitution de l'assurance des emprunteurs pour les prêts immobiliers soumis à l'art. L.313-1 1° du code de la consommation. (4) Gratuit pour les modulations temporaires des prêts immobiliers nouvelles formes d'emploi. (5) Grille tarifaire disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) Gratuite pour les crédits immobiliers et les crédits à la consommation garantis par une hypothèque, consentis à compter du 1er juillet 2016. (7) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Épargne et placements financiers

ÉPARGNE BANCAIRE	
Budget + (alimentation automatique du compte épargne)	12,00 €/an
Tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans[1]	30,00 €/an
Transfert de PEL ou CEL hors Crédit Mutuel ou CIC	90,00 €
Transfert de PEP[2]	
▸ pourcentage des sommes gérées	2,00 %
▸ minimum	45,00 €

PLACEMENTS FINANCIERS

TRANSACTIONS

Valeurs mobilières – Courtages[PLF]

Ordres saisis via CMUT Direct[3] (seuil minimal de 100,00 € pour les ordres d'achat)	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)
Bourses France + Belgique et Pays-Bas		
▸ ordres inférieurs ou égaux à 2 000,00 €	0,50 %*	0,50 %*
▸ ordres supérieurs à 2 000,00 €[4] :		
– pour les 10 premiers ordres	0,50 %*	0,50 %*
– du 11e au 20e ordre	0,35 %*	0,35 %*
– à partir du 21e ordre	0,25 %*	0,25 %*
Bourses étrangères[5]	0,50 %*	0,50 %*
▸ minimum (sur les comptes titres ordinaires)	30,00 €	30,00 €

	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	Gestion Sous Mandat (GSM)
Ordres saisis par la banque	0,80 %*	0,50 %*	0,50 %*
▸ minimum (sur les comptes titres ordinaires pour toutes transactions hors Euronext[5])	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Autres titres financiers[PLF][6]

Frais de transaction sur OPC[7]	
Gestion Conseillée, Gestion Pilotée et Gestion Sous Mandat	GRATUIT
Gestion Libre	
▸ souscription :	
– monétaires	GRATUIT
– obligataires	0,25 %*
– autres	0,50 %*
▸ rachat	GRATUIT
Frais d'entrée sur EMTN/SCPI/FIP/FCPI	Nous consulter
DROITS DE GARDE	GRATUIT

CONVENTION DE COMPTE-TITRES ET DE SERVICES[8]

La convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.

Frais semestriels sur l'encours	0,125 %
▸ minimum	6,00 €
▸ maximum	75,00 €
Clients exclusivement détenteurs de Parts sociales détenues en compte titres	GRATUIT

*Commission proportionnelle au montant de l'opération. (PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.
(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Gratuit pour les moins de 18 ans et pour les livrets réglementés. (2) Sauf conditions contractuelles spécifiques. (3) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (4) Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants. (5) Liste des pays disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr. (7) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur. (8) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

PLACEMENTS FINANCIERS (suite)	
GESTION	
Gestion Pilotée titres, par semestre[1]	**0,55 %**
▸ minimum	**15,00 €**
Gestion Conseillée ou Gestion Sous Mandat	**Nous consulter**
Mandat d'arbitrage en assurance-vie	**Nous consulter**
DIVERS	
Transfert d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME[PLF] hors Crédit Mutuel ou CIC	
▸ frais par ligne de titres cotés	**15,00 €**
▸ frais par ligne de titres non cotés	**50,00 €**
▸ maximum	**150,00 €**
Frais de recherche titres / réédition de l'Imprimé Fiscal Unique	**30,00 €**

L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse est présenté dans la fiche clarté "Tarification Titres et Bourse" disponible sur la page "Tarifs" de www.creditmutuel.fr ou auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Assurances et prévoyance

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte Crédit Mutuel)	**26,00 €/an**
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte toutes banques)	**31,00 €/an**
Assurance Protection Juridique, à partir de	**82,62 €/an**

Succession

Frais d'un dossier de succession :	
▸ si avoirs au jour du décès inférieurs ou égaux à 10 000,00 €	**GRATUIT**
▸ si avoirs au jour du décès supérieurs à 10 000,00 €	**1,00 %[2]**
– maximum	**1 000,00 €[3]**
Service Assistance Démarches Décès	**GRATUIT**

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.
(1) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06. (2) GRATUIT pour les successions avec présence d'au moins un héritier en ligne directe descendante répondant aux critères d'exigibilité définis par la loi et pour les successions d'un défunt mineur. (3) Dont 850,00 € maximum sur les avoirs bancaires conformément à la réglementation.

Résoudre un litige

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque,
vous avez à disposition :

▸ **un numéro de téléphone dédié**

N°Cristal 0 969 360 505

APPEL NON SURTAXE

▸ **et des interlocuteurs privilégiés à contacter :**

- **votre Caisse de Crédit Mutuel, en premier lieu,**
  via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier,
  ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face,...)
ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit,
si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

- **le Service Relation Clientèle, en second lieu**
  - via le formulaire de réclamation en ligne sur www.creditmutuel.fr
  - ou par courrier au siège de votre Fédération.
- **le Médiateur**, en tout état de cause, en cas de désaccord avec la réponse ou si aucune réponse ne vous a été apportée dans un délai de deux mois, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée :
  - via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com
  - ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel, 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.
    Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.creditmutuel.fr et sur les conditions générales de Banque.

Tarifs applicables aux clients des Caisses du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE COMPTE

Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt et/ou des autres produits et services est fourni sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Si le client refuse la modification proposée, il peut résilier sans frais la convention de compte et/ou des produits et services concernés par la modification avant sa date d'entrée en vigueur (code monétaire et financier L.312-1-1 M).

Information de la clientèle concernant la garantie des dépôts, DES TITRES ET DES CAUTIONS dans les établissements de crédit

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque.

ANNONCEUR

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM, entreprises régies par le code des assurances.
Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 161 215 200 euros. Siège social : 3 avenue du Stade de France, 93200 Saint-Denis, RCS BOBIGNY 915 166 045.

Marie-Hélène DECLOITRE
Signature numérique de Marie-Hélène DECLOITRE
Date : 2025.09.02 14:34:17 +02'00'

Crédit Mutuel

FR231812_01AJNM

Ref. : 81.44.14 – CMAG – Conditions janvier 2026 – Crédit photos : Gettyimages